

RESPONSABLE PERISCOLAIRE (H/F)

Réf : CY/25/30/RESPERISCO/AL

Ville de 70 000 habitants, Cergy a été élue 1^{ère} Ville du Val d'Oise dans « laquelle il fait bon vivre ». Située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin, elle offre de nombreux services au public. Pôle économique et administratif majeur du territoire, elle se distingue par son attractivité culturelle et étudiante.

Placé sous la responsabilité du coordinateur enfance du secteur et au sein de la direction de l'éducation, vous pilotez l'organisation administrative, organisationnelle et humaine de toutes les activités périscolaires d'un groupe scolaire. Vous êtes le garant du projet pédagogique, de la sécurité physique et morale des enfants.

MISSIONS

- **Manager les équipes d'animateurs et d'ATSEM :** animer, conduire les réunions, favoriser la cohésion et le travail en équipe, gérer les ressources humaines (congés, recrutement,...), assurer le lien avec les directions d'écoles et les enseignants...
- **Organiser et évaluer les activités en lien avec le projet pédagogique :** participer à la rédaction du projet pédagogique du secteur, contrôler les plannings d'activité, mettre à jour la charte d'utilisation des locaux...
- **Contrôler et évaluer la conformité des locaux :** tenir à jour les documents réglementaires, veiller au respect des normes ERP, contrôler l'accès des locaux, être le relais auprès des services techniques de la ville...
- **Assurer la gestion administrative et budgétaire :** vérifier les éléments de saisie des effectifs périscolaires, effectuer au quotidien la saisie des éléments de paie, éditer les documents relatifs à l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, soir, mercredi, vacances scolaires), transmettre les données pour la facturation, pour la CAF, suivre les commandes de matériel...
- **Assurer la communication avec/entre les acteurs internes et externes :** mettre en place les outils de communication avec les familles, travailler en lien avec les agents municipaux intervenant sur les groupes scolaires (responsables de site, agents entretien), les professionnels des services techniques et les interlocuteurs rattachés à l'Education Nationale (directeurs d'école, enseignants...). Rendre compte auprès du coordinateur enfance du secteur de toute information/difficulté intéressant le service éducation
- **Animer une partie des temps périscolaires** du soir et le mercredi en ALSH (sauf si direction ALSH)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Temps de travail : 39 heures hebdomadaires – 22 RTTs.

Avantages sociaux : Carte restaurant, remboursement du titre de transport à hauteur de 75 %, prime « Forfait mobilités durables » jusqu'à 300 € par an, plan de formation attractif, adhésion possible à divers dispositifs (CNAS, Amicale du personnel, Pause Sport), prime annuelle, participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance...

Conditions particulières d'exercice : Astreintes, réunions possible en soirée.

PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade d'animateur territorial, à défaut contractuel possédant le BPJEPS, vous connaissez la réglementation des accueils collectifs de mineurs et le fonctionnement d'une collectivité territoriale. Vous maîtrisez la réglementation des ERP et les outils bureautiques. Votre aptitude à conduire des équipes, vos capacités relationnelles (écoute, sens du travail en équipe, capacité à communiquer et à rassurer, ...), d'adaptation, d'organisation, de disponibilité sont attendues.

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/25/30/RESPERISCO/AL à l'attention de M. le Maire :

> en ligne : <https://www.cergy.fr/cergy-recrute/>

> par mail : emploi.recrutement@cergy.fr

> par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – DRH – 3 place Olympe de Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-Pontoise cedex